

CHARTRE DES COMMUNAUTÉS D'INNOVATION



La communauté d'innovation a pour ambition d'encourager l'innovation, favoriser l'échange et le partage d'idées et de solutions entre acteurs d'un écosystème, dans un but de favoriser le maintien en bonne santé, d'améliorer la prise en charge des populations âgées de +55 ans, en perte d'autonomie, fragiles, malades ou en situation de handicap, et la qualité de vie au travail des professionnels.

I. QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ D'INNOVATION DU GÉRONTOPÔLE NOUVELLE-AQUITAINE ?

1.1 Un lieu d'innovation collaborative

Une communauté d'innovation regroupe sur un territoire donné, des établissements et services médico-sociaux ou hospitaliers, des professionnels et usagers, engagés dans l'innovation ou ayant un intérêt pour favoriser l'innovation ouverte. La communauté d'innovation a pour ambition de favoriser l'échange et le partage d'idées et de solutions entre acteurs d'un écosystème, dans un but d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie, fragiles, malades ou en situation de handicap et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

La communauté d'innovation est à la fois :

- **Un lieu d'exploration** de nouvelles idées, jusqu'à la conception de solutions (ou laboratoire de fabrication - Fablab) pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie, fragiles, malades, la qualité de vie au travail des professionnels qui les accompagnent au quotidien.

- **Un lieu d'expérimentation**, de test, de recherche appliquée (en lien avec les laboratoires universitaires et le Pôle Recherche du Gérontopôle) et l'évaluation « in situ » d'innovations. Une variété d'innovations sont concernées par l'expérimentation : innovations technologiques, sociales, organisationnelles, de processus, de produits ou de services.

- **Un lieu de ressources** avec la programmation et l'animation d'événements/ateliers sur les sujets d'actualités (Icope, Plan anti-chute, Données de santé, Cybersécurité, Appels à projets...), dans une approche pédagogique et de veille.

1.2 L'appellation « Communauté d'innovation »

L'appellation « Communauté d'innovation du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine » ne peut être employée sans l'accord du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine. Elle s'obtient sur demande d'établissements et services médico-sociaux ou hospitaliers regroupés, ayant un intérêt pour favoriser l'innovation ouverte ou sur proposition du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine, et qui s'engagent à respecter la charte des communautés d'innovation et la philosophie qui les animent pour améliorer la qualité de vie des personnes et la qualité de vie au travail.

Le regroupement au sein d'une communauté d'innovation est libre et se fonde principalement sur une logique de partenariat. Aucune structure juridique, ni aucun modèle contractuel n'est obligatoire ni nécessaire pour se présenter comme une « communauté » auprès du Gérontopôle NA. Cette organisation est propre à chaque « communauté d'innovation ». Chacune fixe donc son propre modèle d'organisation.

Chaque communauté choisit une appellation propre à son organisation en respectant la formulation : « **Communauté d'innovation [Nom] du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine** » (ex : Communauté d'innovation Pays Basque du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine). Elle pourra utiliser librement l'appellation « Communauté [Nom] d'innovation du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine » et le logotype associé dans sa communication.

Un établissement, un service médico-social ou hospitalier, un professionnel ou une association d'usagers souhaitant rejoindre une communauté d'innovation du Gérontopôle NA est libre d'en faire la demande à la communauté d'innovation de son choix, présente sur le territoire.

Chaque communauté décidera selon son libre choix et le respect, son mode d'organisation et ses propres règles, l'inclusion ou la non-inclusion du demandeur dans la communauté. Chaque communauté d'innovation devra désigner un référent qui sera le contact privilégié entre les membres de sa communauté d'innovation, les autres communautés d'innovation et le Gérontopôle NA. Il aura également en charge de diffuser dans sa communauté d'innovation des informations qui lui seront adressées.

Le référent devra informer le Gérontopôle NA de l'évolution relative aux membres de sa communauté d'innovation (nouveaux arrivants, départs, voire exclusions).

Les communautés d'innovation pourront cesser de l'être si elles le désirent en respectant les modalités décisionnelles propres à chaque communauté d'innovation. Le référent informe ensuite le Gérontopôle NA de la fin de l'existence de cette communauté dans les meilleurs délais.

II. OBJECTIFS DU GÉRONTOPÔLE NOUVELLE-AQUITAINE

Le Pôle Innovation du Gérontopôle NA s'engage à collaborer avec les communautés et à les accompagner dans :

1. Le repérage et l'exploration de nouvelles idées
2. L'expérimentation/évaluation de solutions innovantes en « situations réelles »
3. La valorisation/transfert des connaissances entre communautés

2.1 Repérage et exploration : « de l'idée à la solution »

1. Outil exploration

Un outil « exploration » sera proposé aux « équipes terrains » des établissements et services médico-sociaux ou hospitaliers, membres d'une communauté d'innovation, qui le désirent, afin les aider dans :

- le repérage et la qualification de besoins
- l'expression d'idées pouvant donner lieu à une solution.

Cet outil partagé à l'ensemble des communautés d'innovation permettra d'identifier et de hiérarchiser les problématiques communes à une communauté d'innovation ou à plusieurs communautés d'innovation. Les idées repérées seront appréciées au regard :

- de la possibilité de se transformer en solutions concrètes ;
- de la possibilité d'être transposable à d'autres environnements.

2. Atelier exploration

Des « Ateliers exploration » collectifs intra et/ou inter communautés d'innovation seront mis en place dans le cadre d'actions régionales pilotées par l'équipe du Pôle Innovation du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine (ex : « action régionale E-santé et autonomie en Nouvelle-Aquitaine visant à accompagner les idées ou solutions de start-ups, entreprises, collectivités, ou associations s'appuyant sur l'usage du numérique dans le but d'améliorer de la qualité de vie, l'autonomie et la santé des populations âgées).

Les communautés d'innovation seront mobilisées sur la base du bénévolat, dans la diffusion d'enquête ou d'entretiens ou d'autres actions précisées dans la sollicitation qui leur sera adressée.

3. Design solution

Des « Ateliers Design solution » seront mis en place dans le but :

- d'explorer le potentiel réel de nouvelles idées pour *co-construire* les nouvelles solutions
- révéler les valeurs d'usage des futures solutions (*user experience*).

2.2 Expérimentation : « faire la preuve »

Les établissements et services médico-sociaux ou hospitaliers membres d'une communauté d'innovation pourront candidater pour être « lieu d'expérimentation », en accueillant plusieurs types de solutions innovantes (techniques, technologiques, sociales...).

Le Gérontopôle NA se chargera de la mise en place du cadre contractuel et juridique de l'expérimentation, afin de sécuriser les questions de responsabilités, d'assurance, et libérer les établissements et services des communautés d'innovation de cette tâche.

Le Gérontopôle NA pourra accompagner les parties prenantes dans la production du protocole d'expérimentation (médiation avec les laboratoires des universités de la Nouvelle-Aquitaine ou experts à qui serait confiée la production et mise en œuvre du protocole).

Le Gérontopôle pourra accompagner les parties prenantes dans le montage financier de l'expérimentation (acquisition des matériels, coûts de déploiement, formation, temps de mobilisation des personnels...) et la capitalisation des innovations de terrain.

Le Gérontopôle s'assure que les porteurs de solutions se montreront proactifs dans leur démarche d'expérimentation et s'engageront à apporter leur soutien dans le déploiement, l'information (voire la formation) sur leur dispositif dans les établissements participants.

Le Pôle Innovation du Gérontopôle NA accompagnera les communautés d'innovation en s'appuyant sur la participation active des usagers (« living lab ») sans que l'organisation et le travail des personnels des établissements et services médico-sociaux ou hospitaliers ne s'en trouvent affectés.

2.3 S'informer/partager

1. Veille stratégique et pédagogique :

Le Gérontopôle assurera un rôle « Veille stratégique et pédagogique » en animant des événements/ateliers/webinaires sur les sujets d'actualités (Icope, Plan anti-chute, Données de santé, Cybersécurité...) et les appels à projets, etc. Les Communautés d'innovation seront également sollicitées sur les sujets prioritaires qui pourraient être abordés dans ce temps d'échange.

2. Forum des communautés d'innovation :

Un « Forum des communautés d'innovation » réunira annuellement les membres des communautés d'innovation pour faire le point sur les actions engagées et les orientations futures. Ce Forum sera un temps privilégié de rencontres, d'échanges et de partage entre membres en région.

III. AVANTAGES DES COMMUNAUTÉS D'INNOVATIONS ?

Pour le Gérontopôle NA :

- ✓ Designer en « situation réelle » des innovations réalisables
- ✓ Expérimenter des innovations répondants à des problèmes concrets et transposables dans d'autres environnements
- ✓ Identifier des idées, solutions dans l'adaptation des lieux de vie, dans la prévention de la perte d'autonomie, dans l'alimentation/nutrition...
- ✓ Encourager les approches « living lab » basées sur une participation active des usagers/patients, professionnels du secteur, cadres et responsables...
- ✓ Favoriser les collaborations entre chercheurs et acteurs de terrain
- ✓ Développer l'interdisciplinarité et appuyer le rôle social de la recherche

Pour la communauté d'innovation :

- ✓ Mettre en valeur l'expérience de terrain et le transfert de connaissances
- ✓ Acquérir et développer une culture de l'innovation basée sur la coopération des « parties-prenantes »
- ✓ Participer au développement de solutions répondant aux besoins d'une population âgée et des professionnels du secteur
- ✓ Capitaliser sur les réussites et expériences d'autres communautés d'innovation sur les besoins identifiés, le bilan des expérimentations...
- ✓ S'appuyer sur l'intelligence collective pour répondre à des problématiques communes entre les établissements de la communauté
- ✓ Peser sur les décisions et les politiques en santé publiques

IV. STATUT ET RÔLE DANS LA COMMUNAUTÉ D'INNOVATION

Le Gérontopôle Nouvelle Aquitaine :

- ✓ Impulse la dynamique d'innovation
- ✓ Sollicite les communautés d'innovation pour être un « lieu d'exploration » ou être un « lieu d'expérimentation »
- ✓ S'assure de la bonne marche des opérations
- ✓ Est un relai auprès d'autres communautés d'innovation
- ✓ Assure la relation avec les institutions (Conseil régional, Agence Régionale de Santé, ...)
- ✓ Valorise les participants et les résultats des actions engagées avec les communautés d'innovations

La communauté d'innovation :

- ✓ Désigne un référent
- ✓ Est un relai avec les membres de la communauté
- ✓ Répond aux sollicitations du Gérontopôle NA
- ✓ Sollicite le Gérontopôle NA

Les membres de la communauté :

- ✓ Contribuent à la réalisation aux objectifs de la communauté d'innovation
- ✓ Sont partenaires du déploiement de l'innovation
- ✓ Participent dans une logique de coopération
- ✓ Développent une culture d'innovation

V. VALEURS DE LA COMMUNAUTÉ D'INNOVATION

Les communautés d'innovation sont portées par une ambition commune de partage d'expériences et de culture de l'innovation.

Les membres de la communauté d'innovation s'engagent à respecter les valeurs de :

- ✓ Coopération
- ✓ Partage
- ✓ Ouverture
- ✓ Co-responsabilisation
- ✓ Authenticité
- ✓ Bonne foi et de loyauté

VI. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus co-produits dans le cadre des activités des communautés d'innovation demeurent exploitables par tout membre de la communauté.

Les résultats des « ateliers exploration/design solution » et des expérimentations pourront être utilisés et communiqués à des fins de capitalisation et retours d'expériences.

Quel que soit le rôle du Gérontopôle NA dans le déploiement, la publication ou la valorisation d'une innovation au sein des communautés d'innovations, il n'entend pas se revendiquer un droit d'auteur sur une œuvre qu'elle soit collective ou collaborative.

Chaque apporteur de solution, concept, produits (...) innovants dans le cadre des communautés d'innovation est invité à procéder de lui-même à toutes les démarches nécessaires pour protéger ses propres droits de propriété intellectuels, préalablement aux expérimentations et valorisations.

VII. GARANTIES

Le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine et les membres des communautés d'innovation veilleront scrupuleusement au respect des droits fondamentaux des usagers tels que le droit à la dignité, au respect de la vie privée des personnes, du droit à l'image, à la protection des données personnelles.

Le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine et les membres des communautés d'innovation veilleront à ce que toute expérimentation ou exploration respectent la réglementation en vigueur, y compris au niveau assurantiel, les règles déontologiques et les recommandations de bonnes pratiques à jour au moment de l'expérimentation.

Les membres de la communauté garantissent que les données transmises ne sont pas de nature confidentielle, ne portent pas atteinte à la vie privée, et sont sans préjudice des droits des tiers.



VOS CONTACTS

Pierre MÉRIGAUD

Directeur pôle Innovation

p-merigaud@gerontopole-na.fr

06 27 57 23 31

-

Ambre LAPLAUD

Cheffe de projets « Innovation Recherche »

Référente scientifique et juridique

a-laplaud@gerontopole-na.fr

07 52 08 21 63